

**€OBJET : APPROBATION DES TARIFS
Concessions du cimetière communal**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés au sein du Jardin du Souvenir et qu'en conséquence, les tarifs suivants sont à délibérer puisque le lieu de recueillement a été mis aux normes.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents et représentés,

DETERMINE les tarifs suivants :

⇒ **SEPULTURES EN ESPACE CONCEDE** : (Emplacement de 1.4 m X 2.4 m)

Concession sur 30 ans :

- 1 corps : 200 €
- 2 corps : 320 €
- 3 corps : 440 €

Concession sur 50 ans :

- 1 corps : 500 €
- 2 corps : 620 €
- 3 corps : 740 €

⇒ **ESPACE CINERAIRE :**

Jardin de Souvenir :

- fourniture d'une et gravure : 180 €

Cases au columbarium :

- concession sur 15 ans : 300 €
- concession sur 30 ans : 600 €

Cave urne : emplacement de 50 X 50 pour 2 urnes :

- concession sur 30 ans : 320 €

Pour les caves-urnes : à l'issue des 30 ans, renouvellement possible :

pour 15 ans : 160 € - pour 30 ans : 320 €

Le principe de scellement d'une urne sur la pierre tombale est autorisé sous conditions de réalisation par une entreprise habilitée.

⇒ **ENFANTS SANS VIE jusqu'à un an : GRATUITE (0€)**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Frédéric CARLIERE

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Sous-Préfecture le 07/01/2022

de la publication en mairie le 07/01/2022

Le Maire,



Porte J. cachet « le 11/01/2022 »

